

Programme du CEAB

Les sujets des épreuves sont établis dans les trois langues officielles de l'OEB (l'allemand, l'anglais et le français).

Les candidats peuvent se munir de tous livres ou documents qu'ils jugent utiles pour répondre aux questions des épreuves.

La certification CEAB vise à permettre aux assistants juridiques, aux administrateurs de brevets et aux agents des formalités de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer, de manière indépendante et autonome, les procédures relatives au dépôt de demandes de brevet européen et de demandes internationales, à leur traitement, à la délivrance du brevet et à son maintien, ainsi que les procédures post-délivrance.

L'examen porte sur les aspects de procédure régis par la Convention sur le brevet européen, le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la Convention de Paris ainsi que par les droits nationaux et d'autres accords, dans la mesure où ils s'appliquent aux brevets européens et aux demandes de brevet européen ; cela comprend l'accord de Londres.

Les candidats doivent répondre à des questions portant sur les différentes voies de dépôt et procédures relatives aux demandes, ainsi que sur des tâches en lien avec les procédures, les aspects administratifs et les formalités.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont capables de déposer valablement des demandes de brevet auprès des autorités compétentes sur la base desdits accords et traités régionaux et internationaux, ainsi que d'assurer le suivi et l'exécution dans les délais de tout élément de la procédure, y compris le paiement des taxes applicables.

Les candidats doivent maîtriser les modalités de surveillance des délais, de dépôt des documents et de paiement des taxes. En particulier, ils doivent démontrer leur connaissance des procédures pour remédier aux irrégularités ou à la perte d'un droit en cas d'inobservation d'un délai, de défaut de paiement ou de défauts de conformité.

Les candidats doivent être en mesure d'identifier les moyens de recours disponibles et de traiter toutes les procédures post-délivrance.

MODULE 1 – Comprendre les brevets

A - Aspects généraux du droit des brevets

- Contexte du système des brevets
- Qu'est-ce qu'un brevet ? (droit de PI, objet de propriété, structure d'un fascicule de brevet)
- Critères de brevetabilité (nouveau, activité inventive, application industrielle)
- Voies de dépôt (nationale, régionale, internationale)
- Définition de la priorité (Convention de Paris)
- Qualité de titulaire et qualité d'inventeur (transferts de droits ou cessions)

- États désignés, États autorisant l'extension et États autorisant la validation
- Tâches et responsabilités des conseils en brevets et des administrateurs de brevets

B - Le système européen de délivrance des brevets

B1 L'OEB en tant qu'administration chargée de la délivrance

- Le système juridique : la CBE
- Où trouver les informations pertinentes ?
- Les services en ligne de l'OEB
- La représentation devant l'OEB

B2 Brevet EP : la procédure de demande

- La demande de brevet européen : chronologie
- Aperçu de la procédure de délivrance d'un brevet
- Rôles de l'agent des formalités, de la division de la recherche, des divisions d'examen et d'opposition, ainsi que des chambres de recours
- Délais prévus par la CBE (types, calcul, prorogation)
- Voies de droit prévues par la CBE (prorogation des délais, preuve du paiement des taxes au titre de l'article 7 RRT, pièces reçues tardivement au titre de règle 133 CBE, correction d'erreurs au titre des règles 139 et 140 CBE, requête en décision, poursuite de la procédure, restitutio in integrum, recours, requête en révision)
- Taxes CBE (structure, modes de paiement, types de taxes, remboursement, réductions)

C – Le système de dépôt selon le PCT

C1 L'OMPI, rôle du Bureau international

- Le système juridique : le PCT
- Où trouver les informations pertinentes ?
- Aperçu des services en ligne de l'OMPI
- Représentation au titre du PCT, mandataires et représentants communs

C2 La procédure de demande PCT

- États parties au PCT
- Aperçu de la procédure PCT, rôle des différents offices (BI, RO, ISA, SISA, IPEA)
- Chapitres I et II du PCT
- Structure de la procédure internationale (chronologies)
- Délais prévus par le PCT (types, calcul, règle des sept jours, fiction de respect des délais, extension)
- Taxes prévues par le PCT (structure générale, types de taxes, montant et monnaie, administration bénéficiaire du paiement, modalités de paiement, remboursement)
- Voies de droit au titre du PCT (force majeure, procédure de révision et d'excuse)

Les candidats doivent démontrer qu'ils sont capables de déposer et de traiter une demande de brevet européen (demande EP directe ou demande divisionnaire) conformément aux exigences de la Convention sur le brevet européen.

MODULE 2 – Procédure de l'OEB : du dépôt aux résultats de la recherche

A - Dépôt d'une demande de brevet européen

- Voie de dépôt, revendication d'un droit de priorité (déclaration de priorité, copie certifiée conforme, traduction, ajout/correction de revendications de priorité, service DAS de l'OMPI)
- Qui peut effectuer le dépôt ? (droit à un brevet européen, représentation)
- Où effectuer le dépôt ? (office national, OEB)
- Que déposer ? (requête, contenu de la demande, renvoi, listages de séquences)
- Quand effectuer le dépôt ?
- Comment effectuer le dépôt auprès de l'OEB (en ligne, par télécopie, par la poste, par remise directe)
- Paiements
- Langues, traductions et réductions des taxes
- Dépôt via l'office national

A1 Date du dépôt

- Attribution d'une date de priorité : exigences minimales
- Conséquence juridique de la date de dépôt
- Parties manquantes, changement de la date de dépôt

A2 Exigences de forme des demandes de brevet européen

- Examen quant aux exigences de forme (pièces de la demande, désignation de l'inventeur)
- Correction d'irrégularités (invitation à remédier aux irrégularités, délais, rectification)
- Voies de droit (prorogation des délais, requête en décision, poursuite de la procédure, restitutio in integrum)
- Exigences concernant les documents supplémentaires (SEQL, BIOM)

B - Dépôt d'une demande divisionnaire

- Qu'est-ce qu'une demande divisionnaire ? Fondement juridique
- Qui peut effectuer le dépôt ?
- Quand effectuer le dépôt ?
- Où effectuer le dépôt ? (OEB)
- Que déposer ? (requête, contenu de la demande, renvoi)
- Paiements
- États désignés, États autorisant l'extension, États autorisant la validation
- Langue

C - Recherche et rapport de recherche européenne

- Calendrier pour effectuer la recherche
- Taxe de recherche, remboursement
- Différents types de rapports de recherche établis par l'OEB (standard, recherche incomplète, manque d'unité)
- Contenu du rapport de recherche européenne élargi (EESR)
- Procédures particulières (concision, revendications indépendantes, aucune recherche significative)
- Modification de la demande de brevet après l'établissement du rapport de recherche
- Recherche accélérée
- Réponse à l'avis au stade de la recherche

D - Publication de la demande de brevet européen

- Contexte de la publication
- Date de publication et préparatifs techniques
- Forme et contenu de la publication, Serveur de publication européen
- Le Registre européen des brevets
- Types de publications
- Délais déclenchés par la publication
- Publication empêchée, retrait

*

Les candidats doivent maîtriser toutes les étapes de la procédure de délivrance du brevet européen ainsi que les procédures post-délivrance

MODULE 3 – Procédure de l'OEB : de l'entrée dans la phase d'examen à la validation

A – Examen

- Requête en examen, maintien de la demande
- Taxes (examen, désignation, extension, validation, maintien en vigueur)
- Dépôt de modifications avant l'examen quant au fond (fondement)
- Résultats de recherche antérieures
- Taxes additionnelles de recherche
- Remboursement de taxes
- Accélération de la procédure d'examen (renonciation, requête PACE, requête PPH)
- Examen quant au fond (notifications de l'Office, réponse aux notifications de l'Office, modifications)
- Suspension, interruption et reprise de la procédure
- Observation des tiers
- Retraits
- Procédure orale, consultation, audition de témoins, considérations pratiques (envoi d'échantillons/de modèles)
- Intention de délivrer un brevet

- Accord (taxes, traduction des revendications) et désaccord du demandeur, modifications tardives
- Décisions (délivrance/rejet)
- Publication (types)
- Correction après la délivrance (données bibliographiques, fascicule, erreurs de publication)

B - Procédure de recours *ex parte*

- Formation du recours
- Qui peut former le recours ?
- Où et comment former le recours ?
- Paiements

C - Post-délivrance

C1 Validation nationale

- Vue d'ensemble des systèmes nationaux
- États autorisant l'extension
- États autorisant la validation
- Quand valider ?
- Exigences de validation (p. ex. Accord de Londres)
- Taxes annuelles

C2 Procédure d'opposition

- Dépôt de l'acte d'opposition
- Qui peut former l'opposition ?
- Quand, où et comment former une opposition ?
- Paiements
- Issue de l'opposition

C3 - Procédure de recours *inter partes*

- Formation du recours
- Qui peut former le recours ?
- Où et comment former le recours ?
- Paiements

C4 - Procédure de limitation et de révocation

*

Les candidats doivent démontrer qu'ils sont capables de déposer et de traiter une demande internationale conformément aux exigences du Traité de coopération en matière de brevets.

MODULE 4 – Procédure PCT

A - Dépôt d'une demande internationale

- Où déposer la demande ? Choix de l'office récepteur (office national, BI, OEB)
- Comment déposer la demande ?
- Formulaire de requête PCT
- Contenu de la demande
- Taxes officielles
- Langues, traductions et réductions des taxes

A1 Date du dépôt international

- Attribution d'une date de dépôt : exigences
- Éléments manquants, changement de la date de dépôt

A2 Exigences de forme de la demande internationale

- Examen quant aux exigences de forme (déposant, représentant, désignation de l'inventeur, priorité, désignation des États, signatures)
- Invitation à remédier aux irrégularités
- Voies de droit (prorogation des délais, règle 91, règle 26 PCT)
- Revendication de priorité (correction, ajout, retrait d'une revendication de priorité)
- Correction d'irrégularités (correction d'erreurs, restauration du droit de priorité, demande de rectification d'erreur évidente)
- Possibilités de recours

B - Recherche internationale

- Le choix de l'administration chargée de la recherche internationale (ISA)
- Taxe de recherche, remboursement
- Lettre PCT-Direct
- Contenu et forme du rapport de recherche internationale (ISR)
- Procédures particulières (manque d'unité, aucune recherche significative)
- Modification des revendications devant le Bureau international (article 19 PCT)
- Rôle de l'administration chargée de la recherche internationale supplémentaire (SISA)
- Demande de recherche internationale supplémentaire (SIS)

C - Publication internationale

- Date et lieu de publication, préparatifs techniques
- Forme et contenu de la publication, PATENTSCOPE
- Publication internationale : langues
- Empêcher ou retarder la publication

D - Examen préliminaire international

- Où déposer la demande ? Choix de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA)
- Comment déposer la demande ?
- Que faut-il déposer ?
- Formulaire de demande
- Paiements
- Notifications de l'Office, réponse aux notifications de l'Office, modifications
- Rapport d'examen préliminaire international (IPER)
- Observation des tiers

*

Les candidats doivent maîtriser l'entrée dans la phase nationale/régionale conformément aux exigences de la Convention sur le brevet européen

MODULE 5 – Entrée dans la phase nationale/régionale après la phase PCT

A - La phase nationale/régionale

- Fin de la phase internationale PCT, délais pour l'entrée dans la phase nationale/régionale
- Entrée anticipée
- Aperçu de la procédure dans la phase régionale européenne
- Recherche supplémentaire (ou non)

B - Entrée dans la phase européenne, exigences de forme et examen

- Conditions d'entrée dans la phase européenne (requête en examen, taxes, traductions, base pour la délivrance)
- Traitement anticipé
- Agents étrangers et leur rôle dans la procédure nationale
- Accélération de la procédure d'examen (entrée anticipée, renonciation, PPH, PACE)
- Exigences ultérieures (déposant, inventeur, représentation, modifications, copie certifiée conforme, résultats de la recherche, demande établissant la priorité, listages de séquences)
- Correction des irrégularités et voies de droit